

“Motion de cadrage pour les élections sénatoriales de septembre 2026”

Résumé / Exposé des motifs

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu en septembre 2026. Le renouvellement se fait par moitié tous les 3 ans. 178 sièges sont à pourvoir. Il s'agit de ceux des départements :1 à 36 (de l'Ain à l'Indre), 67 à 90 (Bas Rhin à Territoire-de-Belfort), de plusieurs collectivités d'outre-mer et de 6 sièges pour les français établis hors de France.

MOTION

Suite aux dernières élections municipales, nous avons perdu des villes et de nombreux grands électeurs dans le Bas Rhin, en Gironde ou dans le Rhône avec la perte de la Métropole de Lyon. Dans d'autres départements de la série renouvelable, nous avons augmenté le nombre d'élus écologistes mais pas suffisamment pour permettre l'élection de sénateurs et sénatrices sans accords politiques avec d'autres mouvements politiques

Pour ces élections, nous devons continuer à promouvoir la féminisation du groupe au Sénat et devons être attentifs au rajeunissement et à la diversité des candidatures que nous soutiendrons.

Conformément à nos engagements pour la protection des collaborateurs de groupes, nous serons intransigeants concernant les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement moral dans le choix de nos candidats et candidates.

Dans les départements désignant au moins 3 sièges, le scrutin est à la proportionnelle. Nous allons engager des discussions avec nos partenaires de gauche afin d'explorer ensemble les possibilités de renforcer le groupe écologiste au sénat mais aussi la représentation de l'ensemble de la gauche dans l'hémicycle.

Dans les autres départements, les chances de faire élire un sénateur ou une sénatrice écologiste sont plus maigres, mais en privilégiant une stratégie d'alliance avec nos partenaires de gauche, des victoires sont possibles. Cela passe par notre stratégie d'implantation en milieu rural et dans les petites villes et par la sollicitation des nombreux maires ruraux de sensibilité écologiste.

Dans beaucoup de départements, il est important que nos candidats et candidates partent en campagne le plus tôt possible. Rencontrer les maires et les grands électeurs prend du temps et nécessite des moyens. Pour cela, il est nécessaire qu'ils et elles soient désignés par nos instances, sans attendre d'éventuels accords avec nos partenaires.

Dans chaque département concerné, les candidatures font l'objet d'un vote d'ordonnancement par les adhérent·e·s du mouvement Les Écologistes ». Ce vote doit être considéré par la CEN, les Régions et le Bureau Politique comme les liant sauf si les critères liés à la diversité ou au cumul des mandats dans le temps n'étaient pas respectés par ledit vote.

Nous proposons que le Bureau politique coordonne la désignation des candidats et candidates en lien avec les Régions et le comité national électoral (CEN).

Le Conseil fédéral devra in-fine valider en juin l'ensemble des candidatures Écologistes.

Appel à candidatures

Dans l'ensemble des départements concernés, le Conseil fédéral lance un appel à candidatures pour la période du 20 avril au 6 mai 2026.

Ces candidatures sont à envoyer aux secrétaires régionaux et à Olivier Bertrand, délégué national aux élections (olivier.bertrand@lesecologistes.fr).

Vote des adhérent·e·s par départements

Les Régions, avec l'aide du Bureau politique organiseront des votes des adhérent·e·s par départements et par collèges Femmes / Hommes avant la fin du mois de mai *en France et avant le jeudi 4 juin pour la région Hors de France*.

Travail du Comité électoral national (CEN)

Le CEN proposera un ou plusieurs scénarios au vote du Conseil fédéral.

Il organisera son travail et son calendrier en lien avec le délégué aux élections.

Chaque région fait connaître au Secrétariat exécutif et au délégué aux élections l'avancée des discussions avec les partenaires au niveau départemental en n'oubliant pas, que s'agissant d'une élection nationale, le niveau de subsidiarité reste au niveau des instances nationales.

Pour : 84 ; Contre : 5 ; Blancs : 10 ; Nppv : 2 ; Nul : 1

Adoptée avec 85,85% votant·e·s et 94,38% des exprimé·e·s